

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **Huile Essentielle de Ravintsara Bio**  
Code du produit : BIO20647.  
N°CAS : 92201-50-8.  
N°CE : 295-980-1.

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Alimentaire.

#### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

GALEO CONCEPT  
La Cité du Végétal  
14F Route de Grillon  
84600 VALREAS - FRANCE  
Tél : +33 (0)4 26 48 79 50– Fax : +33 (0)426487951.  
Email de la personne responsable : reglementaire@galeoconcept.com.

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence FRANCE : ORFILA +33(0)1 45 42 59 59.

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

|                   |      |
|-------------------|------|
| Flam. Liq. 3      | H226 |
| Asp. Tox. 1       | H304 |
| Skin Irrit. 2     | H315 |
| Skin Sens. 1      | H319 |
| Eye Irrit. 2      | H317 |
| Aquatic Chronic 2 | H411 |

Texte complet des phrases H : voir section 16.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



Mention d'avertissement (CLP) : Danger.

Mentions de danger (CLP) :  
H226 - Liquide et vapeurs inflammables.  
H304 – Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H315 - Provoque une irritation cutanée.  
H317 – Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 – Provoque une sévère irritation des yeux.  
H411 – Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Fiche de données de sécurité

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

|                                           |   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------------|---|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Conseils de prudence (CLP) – Généraux     | : | P102 – Tenir hors de portée des enfants.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Conseils de prudence (CLP) – Prévention   | : | P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues. Ne pas fumer.<br>P280 – Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage.                                                                                                                                                                                           |
| Conseils de prudence (CLP) – Intervention | : | P301+P310+P331 – EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un centre anti poison ou un médecin. NE PAS faire vomir.<br>P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment avec de l'eau & savon.<br>P321 - Traitement spécifique (voir sur cette étiquette)<br>P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.<br>P337+P313 – Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. |

## 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants

## 3.1. Substance

| Dénomination                                       | Identificateur de produit                                                           | %     | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]                                                                                 |
|----------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Eucalyptol                                         | CAS : 470-82-6<br>CE : 207-431-5<br>N° enregistrement REACH : 01-2119967772-24-XXXX | 50-80 | Flam. Liq. 3, H226<br>Skin Sens. 1B, H317                                                                                                 |
| $\alpha$ Terpinéol                                 | CAS : 98-55-5<br>CE : 202-680-6<br>N° enregistrement REACH : 01-2119980717-23-XXXX  | 10-20 | Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Irrit. 2, H319                                                                                                 |
| $\alpha$ pinene                                    | CAS : 80-56-8<br>CE : 201-291-9<br>N° enregistrement REACH : 01-2119519223-49-XXXX  | 5-10  | Flam. Liq. 3, H226<br>Asp. Tox. 1, H304<br>Skin Irrit. 2, H315<br>Skin Sens. 1B, H317<br>Aquatic Acute 1, H400<br>Aquatic Chronic 1, H410 |
| $\beta$ pinene                                     | CAS : 127-91-3<br>CE : 204-872-5<br>N° enregistrement REACH : 01-2119519230-54-xxxx | 5-10  | Flam. Liq. 3, H226<br>Asp. Tox. 1, H304<br>Skin Irrit. 2, H315<br>Skin Sens. 1B, H317<br>Aquatic Acute 1, H400<br>Aquatic Chronic 1, H410 |
| Terpinène 1 ol 4 (4-carvomenthenol)                | CAS : 562-74-3<br>CE : 209-235-5<br>N° enregistrement REACH : 01-2120748638-40-XXXX | 1-5   | Acute Tox. 4, H302<br>Skin Irrit. 2, H315<br>Skin Sens. 1B, H317<br>Eye Irrit. 2, H319<br>STOT SE3, H336                                  |
| Cis-beta-ocimène (Z-3,7-Dimethyl-1,3,6-octatriene) | CAS : 3338-55-4<br>CE : 222-081-3                                                   | 1-5   | Flam. Liq. 3, H226<br>Asp. Tox. 1, H304                                                                                                   |
| Myrcene                                            | CAS : 123-35-3<br>CE : 204-622-5<br>N° enregistrement REACH : 01-2119514321-56-XXXX | 1-5   | Flam. Liq. 3, H226<br>Asp. Tox. 1, H304<br>Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Irrit. 2, H319<br>Aquatic Acute 1, H400<br>Aquatic Chronic 1, H410  |

## Fiche de données de sécurité

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

| Dénomination    | Identificateur de produit                                                            | %     | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]                                                                                 |
|-----------------|--------------------------------------------------------------------------------------|-------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| d-Limonène      | CAS : 5989-27-5<br>CE : 227-813-5<br>N° enregistrement REACH : 01-2119529223-47-xxxx | 1-5   | Flam. Liq. 3, H226<br>Asp. Tox. 1, H304<br>Skin Irrit. 2, H315<br>Skin Sens. 1B, H317<br>Aquatic Acute 1, H400<br>Aquatic Chronic 1, H410 |
| Y terpinène     | CAS : 99-85-4<br>CE : 202-794-6<br>N° enregistrement REACH : 01-2120780478-40-XXXX   | 1-5   | Flam. Liq. 3, H226<br>Asp. Tox. 1, H304                                                                                                   |
| α terpinène     | CAS : 99-86-5<br>CE : 202-795-1                                                      | 1-5   | Flam. Liq. 3, H226<br>Acute Tox. 4 (Oral), H302<br>Skin Sens. 1B, H317<br>Eye Irrit. 2, H319<br>Aquatic Chronic 2, H411                   |
| β caryophyllene | CAS : 87-44-5<br>CE : 201-746-1<br>N° enregistrement REACH : 01-2120745237-53-xxxx   | 1-5   | Asp. Tox. 1, H304<br>Skin Sens. 1B, H317                                                                                                  |
| p-cymene        | CAS : 99-87-6<br>CE : 202-796-7                                                      | 1-5   | Flam. Liq. 3, H226<br>Asp. Tox. 1, H304<br>Repr. 2 ; H361<br>Aquatic Chronic 2, H411                                                      |
| (D,L)-Borneol   | CAS : 507-70-0<br>CE : 208-080-0<br>N° enregistrement REACH : 01-2120768418-42-xxxx  | 1-5   | Flam. Sol.2, H228<br>Aquatic Chronic 2, H411                                                                                              |
| Terpinolène     | CAS : 586-62-9<br>CE : 209-578-0                                                     | 0,1-1 | Asp. Tox. 1, H304<br>Skin Irrit. 2, H315<br>Skin Sens. 1B, H317<br>Eye Irrit. 2, H319<br>Aquatic Chronic 2, H411                          |

## Limites de concentration spécifiques et estimation de la toxicité aiguë :

| Dénomination | Identificateur de produit                                                            | Limites de concentration spécifiques | ETA                                |
|--------------|--------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|------------------------------------|
| p-cymene     | CAS : 99-87-6<br>CE : 202-796-7                                                      |                                      | Inhalation : ETA =3 mg/l (vapeurs) |
| Limonène     | CAS : 5989-27-5<br>CE : 227-813-5<br>N° enregistrement REACH : 01-2119529223-47-xxxx | M = 1                                |                                    |

## Informations sur les composants :

Textes des phrases H : voir section 16.

## 3.2. Mélange

Non applicable.

## RUBRIQUE 4 : Premiers secours

## 4.1. Description des premiers secours

|                                           |                                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Premiers soins général                    | : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). |
| Premiers soins après inhalation           | : Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.                                                                                             |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.                 |

## Fiche de données de sécurité

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

- Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.
- Symptômes/lésions après contact avec les yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.
- Symptômes/lésions après ingestion : Risque d'œdème pulmonaire.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Liquide et vapeurs inflammables.
- Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

### 5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

## RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

- Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Pas de flammes nues, pas d'étincelles et interdiction de fumer. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
- Procédures d'urgence : Aérer la zone. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les canalisations d'eaux potables, la contamination des égoûts. Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Contenir les fuites avec des matériaux absorbants non combustible (sable, terre). Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir Rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

**RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Eviter de respirer les vapeurs. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Des équipements appropriés pour faire face aux incendies, déversements et fuites doivent rester à disposition. Utiliser des lampes et des équipements électriques protégés contre les explosions. Utiliser les transferts en circuit fermé lorsque cela est possible. Avant et pendant le transfert, diriger l'électricité statique en mettant à la terre les équipements. Ne pas manger, boire ou fumer dans les locaux où le produit est utilisé.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

- Conditions de stockage : Stocker dans les emballages d'origine, à l'abri des variations de température, des rayons directs du soleil, des flammes nues, des sources de chaleur et du gel. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Conserver hors de portée des enfants.
- Prescriptions particulières concernant l'emballage : Stocker dans un récipient fermé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'informations complémentaires disponibles.

**RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle**

Pas d'informations complémentaires disponibles.

**8.2. Contrôles de l'exposition**

- Equipement de protection individuelle : Eviter toute exposition inutile.
- Protection des mains : Gants de protection.
- Protection oculaire : Lunettes de sécurité.
- Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.
- Protection des voies respiratoires : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
- Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

**RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- État physique : Liquide.
- Couleur : Incolore. Jaune.
- Odeur : Fraîche. Cinéolé.
- pH : Aucune donnée disponible.
- Point d'éclair : 46°C.
- Point d'ébullition : Aucune donnée disponible.
- Pression de vapeur : Aucune donnée disponible.
- Inflammabilité (solide, gaz) : Liquide et vapeurs inflammables.
- Densité relative de vapeur à 20°C : Aucune donnée disponible.
- Densité relative : 0,900 – 0,915.
- Solubilité : Peu soluble dans l'eau.
- Log Pow : Aucune donnée disponible.
- Viscosité, cinématique : ≤ 20,5 mm<sup>2</sup>/s.
- Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible.
- Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible.

## Fiche de données de sécurité

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible.

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible.

**9.2. Autres informations**

Indice de réfraction : 1,462 – 1,472.

**RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Pas d'informations complémentaires disponibles.

**10.2. Stabilité chimique**

Liquide et vapeurs inflammables. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Non établi.

**10.4. Conditions à éviter**

Eviter le contact avec des étincelles, les flammes, de la chaleur, les rayons directs du soleil, les températures élevées ou extrêmement basses. Supprimer toute source d'ignition.

**10.5. Matières incompatibles**

Pas d'informations complémentaires disponibles.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Fumée, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. Peut libérer des gaz inflammables.

**RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n°1272/2008**

Toxicité aiguë : Non classé.

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé.

Cancérogénicité : Non classé.

Toxicité pour la reproduction : Non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé.

Danger par aspiration : Peut être mortel en cas de pénétration dans les voies respiratoires.

|                                                       |             |
|-------------------------------------------------------|-------------|
| <b>Alpha-Pinene (80-56-8)</b>                         |             |
| DL50 orale (rat)                                      | 3 500 mg/kg |
| <b>Alpha-terpinene (99-86-5)</b>                      |             |
| DL50 orale (rat)                                      | 1 680 mg/kg |
| <b>Alpha-terpineol (98-55-5)</b>                      |             |
| DL50 orale                                            | 4 300 mg/kg |
| <b>Eucalyptol (470-82-6)</b>                          |             |
| DL50 orale                                            | 2 480 mg/kg |
| <b>Gamma-Terpinène (99-85-4)</b>                      |             |
| DL50 orale                                            | 3 850 mg/kg |
| <b>p-Cymene (99-87-6)</b>                             |             |
| DL50 orale (rat)                                      | 4 750 mg/kg |
| <b>Terpinène 1 ol 4 (4-carvomenthenol) (562-74-3)</b> |             |
| DL50 orale                                            | 1 300 mg/kg |

## Fiche de données de sécurité

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

|                               |             |
|-------------------------------|-------------|
| DL50 cutanée                  | 2 500 mg/kg |
| <b>Terpinolène (586-62-9)</b> |             |
| DL50 orale (rat)              | 4 390 mg/kg |
| DL50 orale (souris)           | 300mg/kg    |
| DL50 acute oral (lapin)       | 2 500 mg/kg |

**11.2. Informations sur les autres dangers**

Pas d'informations complémentaires disponibles.

**RUBRIQUE 12 : Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Pas d'informations complémentaires disponibles.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Pas d'informations complémentaires disponibles.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Pas d'informations complémentaires disponibles.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Pas d'informations complémentaires disponibles.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Pas d'informations complémentaires disponibles.

**12.7. Autres effets néfastes**

Pas d'informations complémentaires disponibles.

**RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Recommandations pour l'élimination : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ecologie – déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

**RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport**

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN.

**14.1. Numéro ONU**

N° ONU : 1169  
 N° ONU (IATA) : 1169  
 N° ONU (IMDG) : 1169

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

Désignation officielle pour le transport : EXTRAITS AROMATIQUES LIQUIDES  
 Description document de transport : UN 1169 EXTRAITS AROMATIQUES LIQUIDES, 3, III, (D/E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Classe (ADR) : 3  
 Etiquettes de danger (ADR) : 3

**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage (ADR) : III



Fiche de données de sécurité

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : oui  
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : F1  
Dispositions spéciales (ADR) : 601, 640E  
Catégorie de transport (ADR) : 3  
Quantités limitées (LQ) (ADR) : 5L  
Quantités exceptées (ADR) : E1  
Véhicule pour le transport en citerne : FL  
Danger n°(code Kemler) : 30

Panneaux oranges : 

Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : D/E

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Ne contient aucune substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH.  
Ne contient aucune substance candidate REACH.  
Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH.

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Sources des données : Règlement (CE) No 1272/2008 du Parlement Européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Textes des phrases H- et EUH :

|                     |                                                                    |
|---------------------|--------------------------------------------------------------------|
| Acute Tox. 4 (Oral) | Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4                       |
| Aquatic Acute 1     | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1      |
| Aquatic Chronic 1   | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1 |
| Aquatic Chronic 2   | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2 |
| Asp. Tox. 1         | Danger par aspiration, Catégorie 1                                 |
| Eye Irrit. 2        | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2          |
| Flam. Liq. 3        | Liquide inflammable, Catégorie 3                                   |
| Flam. Sol. 2        | Matières solides inflammables, Catégorie 2                         |
| Repr. 2             | Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2                         |
| Skin Irrit. 2       | Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2                        |
| Skin Sens. 1        | Sensibilisation cutanée, Catégorie 1                               |
| Skin Sens. 1B       | Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B                              |



Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

· **Liste des points modifiés:**

### · Acronymes et abréviations:

FDS UE (Annexe II REACH)

Quick-FDS [21349-12752-09243-018556] - 2026-06-13 - 03:30:50